



Doc. 11591

24 avril 2008

Le tourisme rural et l'environnement

Proposition de résolution¹

déposée par M. Gediminas JAKAVONIS et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a constaté, en examinant le projet du rapport «Développement durable et tourisme: vers une croissance qualitative», que le tourisme rural n'y figurait pas pour des raisons juridiques particulières, alors qu'il représente une forme d'activité touristique des plus importantes, qui offre d'immenses possibilités en Europe.

La déclaration adoptée lors du Sommet de Rio de Janeiro, l'Agenda 21, souligne l'existence de trois composantes d'égale importance du développement durable: la protection de l'environnement, l'économie et le développement social. Un compromis entre ces objectifs environnementaux, économiques et sociaux ouvrira la voie à la prospérité pour les générations actuelles et futures, dans les limites acceptables de leurs répercussions sur l'environnement.

La nature même du tourisme rural évoque le développement durable, à l'heure où la mondialisation s'intensifie en Europe.

Il existe un rapport étroit entre le potentiel du tourisme rural et les ressources naturelles du paysage. Le potentiel de conservation du patrimoine culturel rural est inhérent au tourisme rural, qui se pratique dans le cadre d'une affaire familiale. Plusieurs pays européens font état de la situation défavorable dans laquelle se trouve le tourisme rural, du fait du déséquilibre des dispositions légales en matière de protection de l'environnement, d'économie et de développement social en ce qui concerne le développement du tourisme rural. Si ce défaut n'était pas corrigé, la société humaine pourrait subir les conséquences négatives de la mondialisation, tandis que des villages et des domaines où l'harmonie entre l'homme et la nature règne depuis des générations risqueraient de disparaître.

L'Assemblée décide d'analyser la situation et de prendre les mesures qui s'imposent à cette fin.

Signé (voir au verso)

1. Renvoyé à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, pour information: Renvoi n° 3453 (19e séance, 23 juin 2008).



Signé²:

JAKAVONIS Gediminas, Lituanie
AÇIKGÖZ Ruhi, Turquie, GDE
ADONTS Avet, Arménie
BADRE Denis, France, ADLE
BERARDI Fabio, Saint-Marin
BĒRZINŠ Andris, Lettonie, ADLE
BRAUN Márton, Hongrie, PPE/DC
CIRCENE Ingrida, Lettonie, PPE/DC
COSARCIUC Valeriu, République de Moldova
DONABAUER Karl, Autriche, PPE/DC
DORIĆ Miljenko, Croatie, ADLE
ÉKES József, Hongrie
ETHERINGTON Bill, Royaume-Uni
FARKAS Iván, République slovaque
FENECHIU Relu, Roumanie, ADLE
GARCÍA PASTOR Eva, Andorre
GRUBER Attila, Hongrie
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
HOLOVATY Serhiy, Ukraine, ADLE
HUSS Jean, Luxembourg, SOC
ILYAZ Fatme, Bulgarie
IWIŃSKI Tadeusz, Pologne, SOC
JACQUES Kateřina, République tchèque
JAZŁOWIECKA Danuta, Pologne
KOROBENNIKOV Anatoliy, Fédération de Russie
KOSACHEV Konstantin, Fédération de Russie, GDE
LAUKKANEN Markku, Finlande, ADLE
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
MARTY Dick, Suisse, ADLE
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
MELO Maria Manuela, de, Portugal, SOC
MIKUTIENĖ Danguė, Lituanie, ADLE
MILNE Lorna, Canada
NAGHDALYAN Hermine, Arménie, ADLE
OHLSSON Carina, Suède, SOC
PASHAYEVA Ganira, Azerbaïdjan, GDE
STANTCHEVA Darinka, Bulgarie
STEENBLOCK Rainer, Allemagne
TEVDORADZE Elene, Géorgie
WEEKERS Frans, Pays-Bas

2. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste